



# MEMENTO DES SECTIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

«Un outil à l'usage des chefs d'établissement et des professeurs EPS»



Membres du Groupe d'Animation et de Professionnalisation (GAP) EPS 2016

# PRÉAMBULE

Afin d'aider à la mise en place d'une section sportive dans un établissement de l'enseignement agricole, les membres du GAP EPS réunis en juin 2015 à CLERMONT FERRAND et en juin 2016 à TOULOUSE vous proposent un outil méthodologique : « **le mémento des sections sportives dans l'enseignement agricole** »

Les établissements qui se donnent les moyens humains, pédagogiques et administratifs de mettre en place une section sportive choisissent d'exercer leur **mission légale de participation au développement et à l'animation des territoires en considérant le sport comme un levier de développement durable de ces territoires.**

De nombreux élèves s'inscrivent dans nos lycées pour compléter une formation initiale par **l'acquisition de diplômes et de biquifications.**

Ces formations complètent la formation initiale et donnent **une chance supplémentaire** aux jeunes pour **l'insertion dans le monde du travail. Elles participent également à l'éducation à la citoyenneté.**

L'enseignement dispensé est une **approche spécialisée**, fondée sur la **pratique approfondie** et **réfléchie** de l'activité support.

Il sera en particulier demandé à l'élève de :

- s'impliquer dans l'animation et le développement du territoire au niveau local ou régional,
- d'atteindre un bon niveau de pratique sportive ,
- d'obtenir des diplômes d'encadrement sportifs fédéraux et/ ou d'État.

Ces objectifs ambitieux nécessitent un temps d'enseignement suffisant et un engagement fort de l'établissement.

# SOMMAIRE

## Chapitre 1 : Rappel des textes réglementaires

## Chapitre 2 : Le projet pédagogique de la section sportive : « *les formalisations à prévoir* »

- 2.1 Les éléments constitutifs du projet pédagogique
  - 2.1.1 Préciser les objectifs et les contenus
    - > dans le cadre du territoire
    - > dans le cadre du projet d'établissement
    - > dans le cadre du projet EPS
    - > dans le cadre de l'enseignement facultatif
    - > dans le cadre du projet AS
  - 2.1.2 Préciser les classes
  - 2.1.3 Préciser l'organisation mise en place
- 2.2 L'évaluation des objectifs
- 2.3 Le rôle du coordonnateur de la section
  - 2.3.1. Ses missions
  - 2.3.2 Ses tâches

## Chapitre 3 : Les éléments clefs du cahier des charges des SSEA : « *les questions à se poser* »

- 3.1 Un projet d'établissement
- 3.2 La plus-value éducative et pédagogique
- 3.3 Le public concerné
- 3.4 L'équipe éducative
- 3.5 Les partenariats obligatoires
- 3.6 Les effectifs
- 3.7 L'emploi du temps de la section
- 3.8 Le suivi de la santé
- 3.9 Un point de vigilance particulier
- 3.10 Les relations avec le sport scolaire
- 3.11 La pérennité des moyens
- 3.12 Le pilotage

## Chapitre 4 : Procédures d'ouverture : « *les démarches à suivre* »

- 4.1 La procédure de demande d'ouverture d'une section sportive
  - 4.4.1 Annexe III note de service de 2007
  - 4.4.2 Annexe 3 note de service de 2012
- 4.2 L'échéancier
- 4.3 La procédure des bilans annuels

# Le MEMENTO des SSEA

## Chapitre 1 : Rappel des textes réglementaires

### [-note de service n°DGER/SDPOFE/N2007-2140 en date du 30 octobre 2007](#)

Objet : Sections sportives de l'Enseignement Agricole

### [-note de service DGER/SDPOFE/N2012-2002 en date du 5 janvier 2012](#)

Objet : Conditions d'organisation des activités physiques et sportives de l'Enseignement Agricole

### [-note de service DGER/SDPOFE/N2013-2078 en date du 4 juin 2013](#)

Objet : Instructions et cadrage des enseignements facultatifs dans les établissements d'Enseignement Agricole

### [-note de service DGER/SDPFE/2014-182 en date du 6 mars 2014](#)

Objet : Prise en compte de la note obtenue dans le cadre de l'enseignement d'EPS par les élèves inscrits dans une section sportive de l'Enseignement Agricole au titre de l'enseignement facultatif de « pratiques physiques et sportives » à l'examen du baccalauréat

## Chapitre 2 : Le projet pédagogique de la section sportive

### 2.1 Les éléments constitutifs du projet pédagogique d'une section sportive

#### 2.1.1 Préciser les objectifs et contenus de la section sportive

> dans le cadre du territoire : *le projet précise la contribution contextualisée de la section au développement et à l'animation de son territoire.*

> dans le cadre du projet d'établissement : *le projet précise la contribution éducative de la section sportive à la réussite scolaire des élèves et étudiants*

> dans le cadre du projet EPS : *les contenus d'enseignement de chaque section peuvent se décliner en compétences, connaissances ou thèmes d'études et attitudes croisant sur la forme les traitements didactiques des APSA (projet EPS et programmes EPS) et les contenus des diplômes sportifs (contenus fédéraux)..*

> dans le cadre du projet de l'enseignement facultatif : *les modalités d'évaluation dans le cadre de l'enseignement facultatif devront également être précisées .Le projet de la section intégrera les exigences attendues conformément à la note de service de 2014 et s'appuiera sur le dossier de suivi (annexes 1 et 2 ).*

> dans le cadre du projet de l'AS : *le projet précise les objectifs en matière de participation des élèves aux activités de l'AS*

#### 2.1.2 : Préciser les classes

Le projet doit préciser

- les niveaux des classes
- le nombre d'élèves par classes

- le nombre de classes concernés
- le nombre total d'élèves
- le nombre de garçons et de filles
- le statut des apprenants au regard des différentes séquences de formation

### **2.1.3 Préciser l'organisation mise en place**

Le projet doit préciser

- le nombre d'heures d'entraînement par semaine
- les jours et heure
- les lieux
- le mode de déplacement
- le nom de l'encadrant
- la chaîne des prises de décision

## **2.2 L'évaluation des objectifs**

> les objectifs à évaluer sont :

- la réussite scolaire *avec appréciation sur le bulletin scolaire*
- les compétences attendues *dans le cadre de l'enseignement facultatif*
- les compétences ou capacités visées *dans le cadre des diplômes d'encadrement*

*sportif*

## **2.3 Le rôle du coordonnateur-responsable de la section**

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section est confiée à un enseignant EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent.

Le rôle du coordonnateur est primordial. Par sa connaissance du monde sportif d'une part, par son appartenance à la communauté éducative d'autre part, il est le médiateur garant d'un bon fonctionnement de la section au service des élèves et du projet d'établissement.

### **2.3.1 Ses missions**

Il veille à l'élaboration du projet pédagogique, à sa bonne organisation et au suivi de la scolarité des élèves.

Il coordonne l'équipe pluridisciplinaire de la section

Il veille à la parfaite harmonisation des entraînements

Il contribue au recueil de données nécessaires aux évaluations annuelles.

### **2.3.2 Ses tâches**

La liste des tâches présentées ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle traduit une dynamique à opérationnaliser localement en tenant compte des spécificités de l'établissement et de la discipline concernée.

- la coordination du dispositif d'informations vers les collèges et les clubs
- la mise en place avec le cadre sportif de la procédure pour entrer dans la section sportive
- les visites sur les lieux d'entraînement
- le suivi de la santé des élèves en liaison avec l'infirmière et le médecin scolaire
- le maintien des contacts avec
  - l'administration du Lycée
  - l'encadrement technique et le monde fédéral
  - les professeurs principaux et les autres professeurs

- les familles
- la communication externe avec les diffusions des résultats
- la communication interne TV interne...etc
- la participation avec le chef d'établissement à la recherche de partenaires financiers
- etc etc

### Chapitre 3 : Les éléments clefs du cahier des charges des SSEA.

#### 3.1 Un projet d'établissement

Le lien avec le projet d'établissement, d'EPS et d'AS	La SSEA constitue un volet du projet d'établissement au même titre que d'autres dispositifs (section européenne, ...)	Oui - Non
	Un projet spécifique est élaboré en complémentarité avec le projet EPS et le projet AS	Oui - Non

#### 3.2 La plus-value éducative et pédagogique

Les compétences scolaires visées	La SSEA contribue à la validation de compétences selon différentes modalités -une prise en compte dans les résultats scolaires - une appréciation sur le bulletin trimestriel	Oui - Non Oui - Non
Les compétences sportives visées	Le projet de la section prévoit de : -s'inscrire dans un bon niveau de pratique -prendre part à des actions effectives d'animation	Oui - Non Oui - Non
Diplômes	Le dispositif permet aux élèves : - de préparer et de passer les diplômes d'éducateur sportif fédéral ou d'État correspondant. - de s'engager dans un processus de préparation de diplôme - la validation des compétences acquises par l'obtention des certifications de JO scolaires (UNSS-UGSEL-FFSU)	Oui- Non Oui - Non Oui - Non
Remarques		Oui - non

#### 3.3 Le public concerné

Le recrutement des élèves	Le recrutement peut se faire sur la base de critères sportifs ou de potentiel prometteur.	Oui - Non
Remarques		Oui - non

#### 3.4 L'équipe éducative

La coordination de la section	Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent	Oui - Non
L'encadrement des séances	L'encadrement des séances est pris en charge par un enseignant d'EPS de l'établissement A défaut, il est assuré par un éducateur sportif agréé par la fédération concernée, titulaire d'un diplôme d'État dans la spécialité	Oui -Non
Une équipe éducative et pédagogique	Une équipe pluridisciplinaire motivée par le projet est constituée ( coordonnateur, intervenants, infirmière, CPE, Professeur Principal ..)	Oui - Non

Remarques		Oui - non
-----------	--	-----------

### 3.5. Le partenariat obligatoire et incontournable

Un partenariat obligatoire	Une convention écrite conformément à la note de service de 2007, respectant le cahier des charges est signée entre les parties (Établissement, DRAAF/SRFD , DRCJSCS et ligue ou comité régional )	Oui - Non
Un partenariat indispensable	Le partenariat entre l'établissement, (ou)les clubs locaux, les comités ou ligues et les collectivités est mis en place	Oui - Non
Des conventions obligatoires	Ces partenariats seront formalisés par des conventions.	Oui - Non
Remarques		Oui - Non

### 3.6.les effectifs

Les niveaux de classe concernés	La SSEA a vocation à couvrir l'ensemble des classes de l'établissement	Oui - Non
L'effectif	Le nombre d'élèves inscrits est suffisant pour garantir un enseignement de qualité	Oui - Non
Remarques		Oui - Non

### 3.7 L'emploi du temps de la section

Une formation scolaire complète	Les élèves de la section ont une formation scolaire complète. Aucun allègement de la scolarité n'est envisagé	Oui – Non
	Un aménagement peut être envisagé.	Oui - Non
L'EPS	Les horaires obligatoires EPS sont assurés	Oui - Non
Une pratique sportive intégrée	Le temps d'enseignement de la section est un temps scolaire inscrit à l'emploi du temps des élèves et ne doit pas se substituer, ni se confondre au temps de l'AS	Oui - Non
Un aménagement équilibré	Le volume des pratiques doit être pensé dans l'intérêt des élèves et être cohérent au regard de l'ensemble des objectifs poursuivis.	Oui - Non
	L'équilibre dans la journée et la semaine est une priorité de l'emploi du temps de la section.	Oui - Non
	Un horaire complémentaire hors temps scolaire peut être envisagé	Oui - Non
Remarques		Oui - Non

### 3.8 Le suivi de la santé

Un examen médical annuel	Un examen médical annuel conforme à la réglementation est mis en place	Oui - Non
Remarques		Oui - Non

### 3.9. Un point de vigilance particulier

Le statut de l'élève	Que l'élève soit en formation sur le temps scolaire ou bien hors du temps scolaire, son statut sera précisé.	Oui - Non
Remarques		Non -Non

### 3.10 Les relations avec le sport scolaire

La participation à l'AS	Les élèves de la section sont adhérents à l'AS	Oui - Non
La participation aux compétitions scolaires	Les élèves de la section participent aux compétitions UNSS/UGSEL /FFSU	Oui - Non
Remarques		Oui - Non

### 3.11 La pérennité des moyens humains, financiers et matériels

Les moyens	Les moyens humains, financiers et matériels sont apportés : -par l'établissement -par le SRFD -la DRCS -par le Comité départemental et/ou régional -par les collectivités locales -par les collectivités régionales -les familles -autres	Oui –Non Oui –Non Oui –Non Oui –Non Oui –Non Oui –Non Oui –Non Oui - Non
Remarques		Oui - Non

### 3.12 Le pilotage

L'équipe du projet	Une équipe du projet est constituée autour du Directeur de l'établissement, le coordonnateur de la section, un représentant du sport concerné, des collectivités impliquées, un personnel de santé scolaire, le CPE..)	Oui - Non
Les conditions d'ouverture	Un avis favorable a été porté par le CA	Oui - Non
Une évaluation annuelle	Le CA est informé annuellement de l'évaluation du projet de la section	Oui - Non
	Un bilan annuel de fonctionnement de la section est adressé à la DRAAF/ SRFD , à La Ligue du sport concernée, à la DRCJS , à l'inspection ( cf annexe 1 )	Oui - Non
Remarques		Oui - Non

## Chapitre 4 : Procédures d'ouverture

#### 4.1. La procédure de demande d'ouverture d'une section sportive

Cf annexe III note de service de 2007

Cf annexe 3 note de service de 2012

#### 4.2. L'échéancier

Octobre : accord de principe du CA

Novembre : prises de contacts

Décembre : formalisation du projet

Janvier : réunion plénière avec tous les partenaires

Février: vote définitif du CA

Mars : envoi avant le 31 mars du projet définitif



Avril : retour des différents avis  
Mai/ Juin : signatures DRAAF/SRFD, DRJSCS Ligue ou comité régional,  
Établissement  
Septembre : ouverture officielle

#### 4.3 La procédure des bilans annuels

Cf arrêté du 30 octobre 2014: l'enseignement facultatif et la section sportive

Cf annexe 1 : bilan de la section envoyé avant fin juin au SRFD, à la DRCJSCS, au comité régional de l'activité sportive concernée et à l'Inspection EPS.

## SECTIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

(1 fiche par section)

<b>ETABLISSEMENT</b>			
<b>Section :</b>			
<b>Année de création :</b>			
<b>Responsable ou coordonnateur de la section</b>	Nom :		Statut :
<b>Classes concernées :</b>	Classes :	Effectif :	Observations :
			TOTAL :
<b>Diplômes sportifs préparés:</b>	Diplômes :	Présentés :	Admis :
<b>Horaires élèves :</b> (horaire hebdo)	Total :		Description du fonctionnement : (nombre de plages, découpage des activités, stages...) :
	Dont hors temps scolaire :		
<b>Couplage (partiel) avec :</b>		Horaires couplés :	Observation sur le fonctionnement :
	Ens. facultatifs		
	UNSS		
	MIL		
	Autres		
<b>Actions d'animation des territoires :</b> (organisation d'animations, compétitions...)			
<b>Partenaires du territoire</b> (clubs, collectivités locales)	Nom (ou catégories : exemple X clubs) :		Nature du partenariat :

<b>Convention :</b>	Date signature :	Signataires :
		- - - -

<b>MOYENS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Encadrement :	Non enseignant/intervenant	Heures hebdos	Prise en charge (DGH/Fédération/Ligue, DRJSCS/Etablissement)
Subventions :	Structure :		Montant :
	-		-
	-		-
	-		-
Autres aides au fonctionnement : (dons, prêts de matériel, mise à disposition d'équipements)	Partenaire :	Nature de l'aide :	Estimation financière :
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
Contribution établissement au fonctionnement de la section :	Nature :		Estimation financière :
	-		-
	-		-
	-		-
Participation ou coûts supportés par les familles :	Nature :		Estimation financière :
<b>Autres observations utiles pour une bonne compréhension du fonctionnement de la section :</b>			

Date :

**Signature du chef d'établissement :**